



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré

DPES 3

Saint-Denis, le 04 NOV. 2022

Affaire suivie par :  
David DELL-AQUILA  
Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : [mouvement2d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

La rectrice

à

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie, in-  
specteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré  
Mesdames, Messieurs IA - DASEN

**Objet : Candidatures à un poste dans les écoles européennes – rentrée scolaire 2023**

**Référence : note de service du 14-10-2022 (NOR : MENH2227329N)**

La note référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à un poste dans les écoles européennes pour **la rentrée scolaire 2023**.

Les écoles européennes sont implantées dans les six pays suivants : Allemagne : Francfort, Karlsruhe et Munich; Belgique : Bruxelles I (deux sites : Berkendael et Uccle), Bruxelles II (deux sites : Evere et Woluwé), Bruxelles III, Bruxelles IV et Mol (à 45 kilomètres à l'est d'Anvers); Espagne : Alicante ; Italie : Varèse (à 60 kilomètres au nordde Milan); Luxembourg : Luxembourg I et Luxembourg II; Pays-Bas : Bergen (à 45 kilomètres au nordd'Amsterdam).

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



<b>Constitution du dossier</b>	<p>Le dossier de candidature comprend un formulaire à compléter. Il est téléchargeable depuis le site Internet suivant : <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a> à la rubrique « <b>Concours, emplois et carrières</b> ».</p> <p>Ce formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives dont il établit la liste. En particulier, le dossier inclura une lettre de motivation et un curriculum vitæ détaillé sur papier libre.</p> <p>Le formulaire de candidature comporte à la fois l'avis du supérieur hiérarchique direct et celui de la rectrice. Le chef d'établissement porte un avis sur la candidature de l'intéressé. Il formule une appréciation littéraire sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement.</p>
<b>Transmission des dossiers</b>	<p>Le dossier complet, dûment rempli et signé, devra être transmis, <b>en deux exemplaires</b> au rectorat de la Réunion - <b>DPES 3 - bureau du mouvement</b> - au plus tard le <b>25 janvier 2023</b></p> <p>(délai de signature hiérarchique et de transmission à la DGRH et à l'académie de Strasbourg à prendre en compte date limite de réception <b>03 février 2023</b>)</p>

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe**

**Maryvonne CLÉMENT**